

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE
DELIBERATION CFVU – CAC N° 2017-05-09_06

DELIBERATION PORTANT SUR LA PROCEDURE DE VALIDATION D'UN DIPLOME D'UNIVERSITE (DU)

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE
CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 9 MAI 2017,

Vu le Code de l'Éducation, notamment l'Article L613-2 ;
Vu les Statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

PRESENTATION DU PROJET

L'Université Clermont Auvergne souhaite définir les conditions dans lesquelles un Diplôme d'Université (DU) ou un Diplôme Inter-Universitaire (DIU) peut être ouvert à compter de la rentrée 2017-2018.

Le dossier pédagogique devra être validé et voté en CFVU, puis approuvé par le Conseil d'Administration.

La tarification devra également être validée et votée en CFVU puis approuvée par le Conseil d'Administration.

Vu la présentation faite par Madame Françoise PEYRARD, Vice-Présidente CFVU en charge des formations ;
Après avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver la procédure suivante pour valider l'ouverture d'un Diplôme d'Université ou d'un Diplôme Inter-Universitaire à l'Université Clermont Auvergne :

- ⇒ Etape 1 : Un dossier comprenant le volet pédagogique du projet de création du diplôme ainsi que la proposition de tarification est constitué par le responsable du diplôme. Le dossier-type (en annexe) est fourni par la Direction de la Formation et doit être complété dans sa totalité pour être recevable.
- ⇒ Etape 2 : Le Conseil de Gestion de la composante porteuse du diplôme valide le projet.
- ⇒ Etape 3 : Le dossier parvient à la Direction de la Formation au minimum deux mois avant le passage en CFVU.
- ⇒ Etape 4 : Le dossier est instruit par le Vice-Président Formations et présenté par le porteur du projet devant le bureau de la CFVU. La tarification est étudiée par la Direction de la Formation.
La version finale du projet pédagogique et des tarifs est approuvée par le Conseil de Gestion de la composante avant passage en CFVU.
- ⇒ Etape 5 : Le projet pédagogique et la tarification sont présentés à la CFVU et au CA. La validation est obtenue pour 3 années.

Résultats du vote :

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0


Le Président de
l'Université Clermont Auvergne,
Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU – CAC N° 2017-05-09_06

TRANSMIS AU RECTEUR : 21 JUIN 2017

PUBLIE LE : 21 JUIN 2017

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

Insérer logo composante

DOSSIER DE VALIDATION DU-DIU Volet pédagogique

Intitulé DU ou DIU

- Création ou Renouvellement ou Modification -

UFR de rattachement :
Etablissements partenaires :
Responsable du diplôme :
Validation à compter du : *(ne pas renseigner)*
Validation accordée jusqu'en : *(ne pas renseigner)*
Réf Délibération CFVU : *(ne pas renseigner)*

A - Présentation du projet

I – Contexte général – Objectifs de la formation

Décrire intérêt, enjeux, contexte professionnel, compétences visées.

II – Composante porteuse du projet

III – Autres composantes de l'UCA participant à la formation (éventuellement)

Décrire leur rôle de manière synthétique.

IV – Partenaires de la formation (éventuellement)

Décrire leur rôle de manière synthétique.

IV.1 – Autres établissements de formation partenaires (joindre les conventions)

IV.2 – Autres partenaires du monde socio-économique et associatif (joindre les conventions)

V – Responsable du DU

Nom, Prénom :

Statut (MCU, PU, PU-PH,...) :

Coordonnées (courriel, téléphone, adresse postale) :

Date

VI – Composition du conseil de perfectionnement

"Commission en charge du suivi du diplôme, le conseil de perfectionnement se réunit au minimum une fois par an. Il peut comprendre des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants, personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, étudiants et monde socioprofessionnel."

Pour les DU à l'UCA, le conseil de perfectionnement devra comprendre au moins un représentant des catégories suivantes : enseignant, étudiant, monde socioprofessionnel (en rapport avec la formation).

Préciser : Nom, Prénom, Qualité.

Personnel de l'Université Clermont Auvergne

Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne

VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande :

Première année universitaire concernée par la demande :

Niveau de la formation (1^{er} cycle, 2^{ème} cycle, 3^{ème} cycle) :

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation (détail par régime d'inscription FI/RE/FC si nécessaire) :

	Public visé par la formation	Prérequis
FI		
RE		
FC		

Durée de la formation (en années universitaires et en heures) :

Calendrier de la formation (début, fin, périodes d'examen) :

Lieu de la formation (préciser les adresses postales si lieux autres que les composantes de l'UCA) :

Date

419.

Ouverture en formation initiale (FI/RE) (*oui, non*) :

Ouverture en formation continue (FC) (*oui, non*) :

Tarif unique pour tous les régimes d'inscription (*oui, non*) :

Nombre minimal d'inscrits (FI-RE/FC) pour ouverture de la formation (*à relier au calcul du tarif d'inscription*) :

Capacité d'accueil maximale :

Période d'inscription / de candidature :

Contact Scolarité (*nom, prénom, téléphone, courriel*) :

B – Description de la formation

I – Organisation générale de la formation

Préciser périodes et lieux d'enseignement, éventuelles différences d'organisation entre formation initiale et continue, ...

II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

Préciser la structure en unités d'enseignement (UE), éventuellement en matières à l'intérieur des UE, le nombre d'heures d'enseignement à l'intérieur de chaque UE, les modalités de contrôle des connaissances, etc...

Date

Intitulé UE	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances					
	Total	CM	TD	TP	Théorique		Pratique		Période d'examens	Coefficient de l'UE
					Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient		
UE 1 :										
UE 2 :										
UE 3 :										
UE 4 :										
UE 5 :										
UE 6 :										
Total										

Date

III – Règles de délivrance du diplôme

Règles générales :

Compensation entre les UE (oui/non) :

En cas d'échec à la première session, une seconde session est-elle prévue ? (oui/non) :

Si stage, précisions sur leur validation :

IV – Compétences acquises pendant la formation

Présenter les compétences acquises au terme du DU dans le tableau ci-dessous : utiliser les numéros d'UE de la maquette en indiquant par un X, pour chaque compétence, la ou les UE concernées.

Compétence	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4	UE 5	UE 6
	X					
		X				

V – Equipe pédagogique

Donner la liste des enseignants en précisant : nom, prénom, établissement de rattachement ou entreprise, statut (PU-PH, MCU-PH, PR, Ingénieur, MCU, PRAG, vacataire, chargé de recherche...), qualité pour les extérieurs (profession, ...), n°UE concernée, matière concernée (si plusieurs enseignants dans l'UE), volume horaire dispensé en CM, TD et TP en face de chaque matière.

Nom Prénom	Etab. de rattachement	Statut	Qualité	N°UE	Matière	Volume horaire (CM/TD/TP)

Date

Préciser le nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA :

Préciser le nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs à l'UCA :

VI – Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation.

VII – Modalités d'admission

Définir les modalités d'admission en FI/RE et en FC : composition du dossier de candidature (CV, lettre de motivation, ...), entretien, etc...

VIII – Mobilité à l'international

Préciser si des possibilités de mobilité sont offertes par la formation.

IX – Pour les formations de santé : Développement Professionnel Continu (DPC)

Le DU propose-t-il un module DPC ? (oui/non) :

Date

Avis du Conseil de Gestion de la composante et éventuels commentaires (*préciser la date et joindre un extrait du procès-verbal*) :

Délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (*préciser la date*) :

Approbation du Conseil d'Administration (*préciser la date*) :

Validation accordée pour une durée de 3 ans, du :

au :

Signature du Vice-Président Formations, en charge de la CFVU

Signature du Président de l'Université Clermont Auvergne

Date

